

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
I - ACCÈS ÉQUITABLE AUX RESSOURCES EN EAU DOUCE POUR LES AGRICULTEURS..	3
I.1- POURQUOI GARANTIR UN ACCÈS ÉQUITABLE AUX RESSOURCES EN EAU ?	3
I.1.1- Accès à l'eau pour les catégories les plus pauvres.....	3
I.1.2- L'importance de l'eau dans le développement rural durable et l'investissement dans l'agriculture	4
I.1.3- La garantie de l'accès à l'eau pour les femmes en agriculture L'accès équitable à l'eau est un problématique liée au genre.....	5
I.2- GOUVERNANCE, RÉGLEMENTATION ET ÉQUITÉ	6
I.2.1- l'Etat comme garant de la protection, de l'accès et de l'approvisionnement en eau	6
I.2.2- L'Etat édicte la réglementation et fixe les priorités.....	7
I.3- PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE.....	8
I.4- DES TECHNOLOGIES ADAPTÉES AUX SYSTÈMES DE DISTRIBUTION DE L'EAU	9
I.5- INSTITUER DES PARTENARIATS PRIVÉ /PUBLIC POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU	9
II - 2. GESTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE DANS L'AGRICULTURE	11
II.1- POUR UNE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU	11
II.1.1- Promotion de la coopération internationale concernant les bassins hydrographiques	12
II.1.2- Une gestion innovante des ressources en eau déterminée par la demande et non plus par l'offre.....	13
II.1.3- Participation effective des agriculteurs moyennant des cadres de concertation.....	14
II.1.4- Renforcement des capacités des organisations agricoles	15
II.1.5- Le rôle crucial des agricultrices dans les programmes de gestion intégrée des ressources en eau.....	15
II.1.6- f. La gestion de l'eau englobe les fonctions multiples de l'agriculture.....	15
II.2- POUR UNE UTILISATION PLUS RATIONNELLE ET PLUS EFFICACE DES RESSOURCES EN EAU : ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU MILLÉNAIRE	16
II.2.1- Elaborer des programmes de primes aux agriculteurs pour bonne intendance ou services rendus à l'environnement.....	16
II.2.2- Introduire des politiques équitables de fixation du prix de l'eau	16
II.2.3- Améliorer l'efficacité de toutes les formes d'utilisation de l'eau.....	17
II.2.4- Pour l'utilisation de technologies appropriées	18
II.2.5- Le financement de l'eau destinée à l'agriculture	19
II.2.6- f. Partenariats innovants	19
II.2.7- Politique internationale.....	20
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DE LA FIPA CONCERNANT L'EAU DANS L'AGRICULTURE.....	22
ANNEXES.....	26

L'ACCÈS AUX RESSOURCES EN EAU DOUCE ET LEUR GESTION DANS L'AGRICULTURE

INTRODUCTION

Plus d'un milliard de personnes, soit un sixième de la population mondiale, n'ont toujours pas accès à une eau salubre pour leur usage domestique ; 2,4 milliards de personnes, soit la moitié de la population mondiale, ne disposent pas d'un système d'assainissement digne de ce nom. La demande d'eau douce du secteur industriel est en progression et, compte tenu des besoins d'expansion des zones urbaines, représente une ponction supplémentaire des ressources. Le secteur

agricole, lui aussi, est en expansion et ses besoins en eau douce augmentent. La FAO prévoit qu'il sera nécessaire de doubler la production alimentaire mondiale au cours des 25 prochaines années en utilisant essentiellement la même superficie de terres. De plus, d'ici à 2025, plus de trois milliards de personnes seront confrontées à une pénurie d'eau.

Cette situation mondiale alarmante montre combien sont mises à mal les ressources en eau du monde. À l'heure actuelle, environ 70% des réserves d'eau douce mondiales sont utilisées pour l'agriculture, dont 85% par les pays développés et 15% par le monde en développement où la plupart de la population vit en milieu rural en pratiquant une agriculture familiale. Il est évident qu'à l'avenir, il faudra recourir à une agriculture durable de façon à utiliser l'eau plus efficacement, c'est-à-dire d'obtenir un meilleur rendement par goutte d'eau « more crop per drop ». En conséquence, pour être viable à terme, l'agriculture doit devenir encore plus intensive et productive qu'elle ne l'est à l'heure actuelle, malgré les gains de productivité substantiels obtenus au cours des 30 dernières années (en majorité dans les pays développés).

Augmenter la superficie des terres irriguées de façon durable est un élément crucial qui permettra d'accroître la productivité. Mais les problèmes d'eau pourraient bien rendre très problématique le développement de l'irrigation pour nourrir 1,5 milliards de personnes de plus d'ici à 2025. Les gains de productivité devront donc à l'avenir être obtenus moyennant une intensification durable et une utilisation plus efficace des ressources limitées telles que l'eau. La recherche est nécessaire pour adopter des méthodes de culture utilisant le moins d'eau possible. Dans le même temps, les agriculteurs doivent être plus compétents et plus conscients de cette situation alarmante. Il importe de prendre en compte les besoins spécifiques des agriculteurs et des communautés rurales lors de l'élaboration des politiques nationales et internationales afin de résoudre le problème de l'accès à l'eau et de la gestion de ces maigres ressources de la manière la plus efficace possible. Le rôle des

organisations agricoles et leurs positions politiques sont tout à fait cruciaux à cet égard.

Les questions concernant l'accès commun aux réserves en eau douce, et leur gestion, jouent un rôle central dans le développement durable et l'élimination de la pauvreté. Depuis le Sommet mondial du développement durable tenu à Johannesburg en septembre 2002, elles sont désormais une priorité dans les grandes orientations internationales. L'accent mis sur l'eau a été maintenu en particulier en 2003, puisque l'année a été déclarée Année internationale de l'eau douce. Compte tenu des pressions exercées par le développement et par la croissance démographique, de nombreux pays ont commencé à rechercher des méthodes leur permettant de maintenir leur niveau d'utilisation de l'eau à l'avenir. Toutefois, tous les pays ne sont pas confrontés au même problème en ce qui concerne les ressources en eau. Certains pays ont trop d'eau alors que d'autres souffrent de pénuries.

Les stratégies concernant l'eau et l'alimentation doivent donc être adaptées aux pays, à la région et à la localité.

Plus précisément, ces stratégies doivent prendre en compte les besoins particuliers des divers groupes d'utilisateurs et trouver les moyens appropriés de les concilier, sans qu'aucun d'entre eux reste en marge des processus de prise des décisions. Ainsi, l'accès aux ressources en eau, et leur gestion la plus rationnelle possible ne sont pas seulement des questions techniques mais sont bien un problème global comportant des dimensions socio-économiques et politiques cruciales.

Le présent document aborde deux questions importantes concernant l'eau du point de vue des agriculteurs :

- *Comment garantir l'accès des agriculteurs aux ressources en eau douce*
- *Comment gérer durablement les ressources en eau douce, y compris les services liés à l'eau.*

I - ACCÈS ÉQUITABLE AUX RESSOURCES EN EAU DOUCE POUR LES AGRICULTEURS

Sécuriser l'accès à l'eau est un aspect crucial de la lutte contre la pauvreté

I.1- Pourquoi garantir un accès équitable aux ressources en eau ?

I.1.1- Accès à l'eau pour les catégories les plus pauvres

Dans les pays pauvres, la plupart de la population vit en milieu rural et pratique l'agriculture, l'élevage, la pêche ou l'exploitation forestière. La lutte contre la pauvreté doit donc être abordée par le biais de l'agriculture et du développement rural, et l'un des éléments cruciaux pour gagner ce combat est l'accès aux ressources en eau.

À l'heure actuelle, les populations rurales des pays en développement doivent compter sur leurs propres moyens pour accéder à cette ressource vitale. Elles doivent parcourir de longues distances à pied pour aller chercher l'eau pour l'usage domestique, et comptent sur les conditions météorologiques pour leurs cultures et mener à bien leurs activités agricoles. Les populations rurales pauvres sont confrontées à des risques considérables puisque leur production est soumise aux aléas du climat. Le changement climatique devenant une question d'actualité, on pense qu'il devrait se répercuter de manière négative sur la pluviométrie, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Les gouvernements ont donc la responsabilité de prendre des mesures adaptées pour réduire l'effet de serre, telles que définies dans l'accord de Kyoto.

Une attention particulière devrait être accordée aux populations rurales pauvres puisqu'elles sont les premières victimes des pénuries d'eau. Les zones rurales sont souvent reculées et l'accès aux services de distribution d'eau y est gravement limité. La priorité de la politique concernant l'eau est donc de faire en sorte que les besoins et les intérêts des pauvres soient mis au premier plan. Des programmes de développement spéciaux concernant l'accès à l'eau sont nécessaires et les ressources doivent être orientées vers les pays du Sud où la plupart de la population vit dans une pauvreté extrême. En ce qui concerne l'accès à l'eau, il est donc important d'assurer l'égalité des chances à l'échelle régionale, sous régionale et internationale. On parviendra ainsi à une répartition plus équitable de l'eau entre les régions excédentaires et les régions déficitaires.

De plus, le problème de la pénurie d'eau ne peut être abordé qu'en adoptant une perspective intersectorielle, en examinant toute une gamme de facteurs tels que les aspects socio-économiques, techniques et institutionnels de l'utilisation durable de l'eau.

1.1.2- L'importance de l'eau dans le développement rural durable et l'investissement dans l'agriculture

Dans les pays en développement, l'agriculture souffre souvent d'un manque chronique d'investissement. En ce qui concerne l'eau, il est difficile pour les communautés rurales de trouver les ressources financières nécessaires pour financer les coûts de fonctionnement et d'entretien de l'infrastructure de distribution d'eau lorsque les usagers ne paient pas leurs redevances.

De l'avis de la FIPA, en matière d'accès aux ressources en eau, il faudrait accorder un caractère très prioritaire à l'agriculture durable (seule l'eau potable ou le système d'assainissement durable pourraient être encore plus prioritaires). Les gouvernements et la communauté des donateurs doivent accorder un caractère plus prioritaire à l'investissement dans l'agriculture et le développement rural, notamment à l'investissement dans les ressources hydriques. Ces investissements devraient non seulement être orientés sur le développement des infrastructures de distribution de

l'eau mais devraient aussi dans une large mesure concerner la protection des ressources en eau.

***1.1.3- La garantie de l'accès à l'eau pour les femmes en agriculture
L'accès équitable à l'eau est un problème lié au genre.***

En fonction des normes culturelles et des traditions des pays concernés, les femmes rurales n'ont pas les mêmes possibilités d'obtenir un accès et un contrôle des ressources qui sont essentielles pour leur production agricole.

Les femmes rurales jouent un rôle important dans la survie économique de leur famille. Outre le travail non rémunéré qu'elles fournissent, les femmes produisent la plupart des aliments consommés en Afrique et dans d'autres régions en développement. Elles ont donc un rôle central à jouer en ce qui concerne la fourniture, la gestion et la protection de l'eau.

Et pourtant, ce sont souvent les femmes qui souffrent le plus de la dégradation de l'eau et des autres ressources naturelles.

En milieu rural, les femmes passent de longues heures à aller chercher l'eau pour leur famille et sont habituellement responsables de la santé familiale.

Pour assurer un développement durable et conserver les ressources environnementales, l'environnement social et politique **doit garantir aux agricultrices un accès sûr à l'eau et des droits précis en la matière sur le long terme**. En conséquence, l'État et les autorités publiques doivent prendre les mesures appropriées pour que les **femmes participent** aux projets de développement rural, et en bénéficient, et qu'elles soient en particulier associées à la planification et à l'exécution du développement à tous les niveaux. Ils doivent également veiller à ce que les femmes rurales aient un accès égal aux possibilités économiques et jouissent de conditions de vie adéquates en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Les gouvernements devraient tenir compte de la problématique genre lorsqu'ils élaborent les politiques nationales. Les décideurs prendraient ainsi davantage en compte les besoins et préoccupations des agricultrices et supprimeraient un certain nombre d'obstacles. Par exemple, sensibiliser les communautés à la problématique genre est une condition sine qua non de l'introduction de nouvelles technologies d'approvisionnement en eau afin de pouvoir intégrer ces dernières plus aisément dans les activités productives, familiales et communautaires.

Les agricultrices doivent faire entendre davantage leur voix et les organisations agricoles sont les structures adaptées pour promouvoir leurs intérêts propres, que ce soit au niveau local, national, régional ou international.

I.2- GOUVERNANCE, REGLEMENTATION ET EQUITE

I.2.1- l'Etat comme garant de la protection, de l'accès et de l'approvisionnement en eau

Pour offrir aux agriculteurs un accès équitable aux ressources en eau et leur permettre de planifier correctement leurs opérations, il est crucial de **sécuriser l'approvisionnement en eau (les droits), de fixer un prix équitable de l'eau pour répondre aux besoins des agriculteurs à long terme et assurer la sécurité alimentaire.** À cette fin, il est important d'établir des cadres juridiques transparents. Pour les agriculteurs des pays en développement, il y a encore beaucoup de progrès à faire en ce qui concerne le prix de l'eau, qui la met hors de portée de la majorité d'entre eux, condamnés à la culture sèche. Il existe déjà des initiatives visant à optimiser l'utilisation de l'eau, l'impératif premier étant la gestion efficace de l'eau disponible.

La création et la protection des droits d'accès à l'eau pour les agriculteurs sont donc extrêmement nécessaires, en particulier dans les zones où les ressources en eau sont inexistantes ou limitées. Mais la question de la sécurisation des droits d'accès à l'eau pour les agriculteurs pose quelques questions importantes, notamment les suivantes : Certains types de droits sont-ils plus propices que d'autres à l'utilisation efficace et durable de l'eau ? Quels sont les meilleurs critères à appliquer pour parvenir à une répartition équitable, et qui définit ces critères ? Les règlements de l'État sont-ils plus efficaces et plus équitables que les formules du droit coutumier ?

Pour répondre à ces questions, il est largement reconnu dans de nombreux pays que la politique de l'eau ne doit pas concevoir de nouveaux ensembles de droits et d'obligations concernant l'eau sans tenir compte du contexte socioéconomique, culturel et hydrologique local.

- **Les autorités nationales et locales doivent jouer un rôle de promotion en ce qui concerne l'approvisionnement en eau.**

En d'autres termes, elles ne doivent pas nécessairement être des fournisseurs mais doivent veiller à ce que l'eau soit distribuée d'une manière équitable et à un prix raisonnable. Il est également important de veiller à ce que les intérêts de toutes les parties prenantes soient pris en compte. Sinon, la politisation de la distribution de l'eau risque d'aboutir à une situation où l'utilisation de l'eau à des fins agricoles ne sera pas prioritaire par rapport aux intérêts d'autres usagers et parties prenantes.

Pour cette raison, les partenariats entre les agriculteurs et d'autres utilisateurs de l'eau pourraient être un moyen utile d'assurer la gestion de l'eau. L'expérience de la Nouvelle-Zélande montre qu'en rapprochant les divers utilisateurs de terres s'intéressant à une voie d'eau, on a pu prendre en compte les intérêts de chacun d'une manière équitable. Il existe un certain nombre de partenariats de ce type pour protéger les droits d'accès des utilisateurs de terres ainsi que les intérêts communautaires et sociaux des usagers/parties prenantes de secteurs autres que l'agriculture.

I.2.2- L'Etat édicte la réglementation et fixe les priorités

- **Le rôle de l'Etat au niveau national** est crucial en tant que protecteur des ressources en eau, car l'eau représente préoccupation d'ordre public. Dans certains pays, l'eau appartient au propriétaire de la terre. La FIPA se prononce en faveur d'une approche ciblée et décentralisée pour chaque bassin fluvial, en consultation avec les intéressés. Elle propose donc que, pour chaque grand bassin fluvial, le travail soit placé sous la supervision d'un comité rassemblant toutes les parties concernées, notamment les agriculteurs et les gardes forestiers. Dans chaque pays, le gouvernement a plusieurs responsabilités :
- **Instaurer un cadre général énonçant des politiques et programmes clairs en ce qui concerne l'eau** englobant les aspects économiques, sociaux, environnementaux et l'utilisation responsable de l'eau.

De fait, dans tous les secteurs de l'économie et dans la société tout entière, il faut faire le bilan de l'utilisation effective de l'eau et voir quelles sont les meilleures pratiques à l'avenir.

Des plans visant à utiliser l'eau plus efficacement doivent être préparés à tous les niveaux et pour tous les secteurs, y compris l'agriculture.

Le Kenya possède un ministère entièrement dédié à la gestion et au développement des ressources en eau. Il comporte une entité baptisée *National Water Conservation and Pipeline Corporation* (NWPC), qui confie aux collectivités la responsabilité de la gestion de l'eau, dans le cadre des réformes du secteur mises en place par le rapport de session n° 1 de 1999 sur la Politique nationale de gestion et de développement des ressources en eau et le nouveau *Water Act* de 2002.

Le gouvernement cherche à permettre aux collectivités et aux sociétés constituées par les autorités locales de gérer les programmes d'approvisionnement en eau, laissant ainsi à la compagnie le soin de gérer les grands programmes d'État.

Ainsi, l'élaboration d'un **code de l'eau** devrait permettre de disposer de lignes directrices et d'orientations nationales pour la gestion et le développement des ressources en eau du pays en définissant très précisément le rôle de l'État, moyennant la création d'un Service National de l'eau. Un tel code préciserait par exemple ce qui suit :

- Toutes les eaux ne peuvent faire l'objet de prescription acquisitive.
- L'État peut autoriser l'utilisation ou la mise en valeur des eaux par voie de concession administrative.
- L'utilisation, la mise en valeur, le développement, la conservation et la protection des ressources en eau seront assujettis au contrôle et à la réglementation de l'État par l'intermédiaire d'un Service National des eaux ou par l'intermédiaire d'institutions gouvernementales régionales ou locales régies par la loi.

- Le code de l'eau devrait inclure des règles relatives aux conditions de l'accès aux marchés.
- Des inventaires nationaux des forages illégaux devraient être introduits.
- Le droit des femmes à accéder aux ressources en eau, et à les gérer, devrait faire l'objet d'une réglementation rigoureuse et soucieuse d'équité entre les sexes.

- Il est extrêmement important d'élaborer des outils de gestion des risques pour les agriculteurs touchés par des catastrophes naturelles (prévention des catastrophes, mise en place de programmes d'assurance des cultures, assurance pour dégât des eaux) afin de leur garantir un revenu décent. Dans certains pays, on pratique déjà le remboursement intégral des dégâts pour les agriculteurs touchés par des catastrophes naturelles. Cependant, peu de pays en développement dédommagent les agriculteurs pour les pertes qu'ils subissent. Il est donc extrêmement urgent de reconnaître qu'il faut dédommager les agriculteurs les plus vulnérables là où un tel système n'existe pas déjà.

- **Définir** des priorités claires pour les différentes formes d'utilisation des ressources en eau.

L'eau devrait être prioritaire dans les budgets nationaux. Certains pays affectent 9% de leur budget à l'eau et d'autres 2% seulement (voir Annexe 1).

- Bilan national des ressources en eau disponibles

Il est essentiel pour chaque pays et groupe de pays d'établir un plan directeur de l'eau disponible, sur la base des données géographiques, hydrologiques et climatiques.

Un plan de répartition de l'eau doit être établi, conformément au droit international, en particulier pour les pays qui partagent des cours d'eau et des formations aquifères.

En ce qui concerne l'utilisation spécifique de l'eau dans le secteur agricole, chaque pays devrait également disposer de cartes sur l'aptitude des sols.

- Le rôle des autorités locales est d'encourager le dialogue communautaire, de planifier la gestion des bassins versants et d'accroître la transparence.

La décentralisation est une mesure cruciale. Mais elle ne peut être réalisée que lorsque la politique nationale répond aux besoins locaux.

I.3- Préserver la qualité de l'eau : une responsabilité partagée

Il est important de protéger la **qualité de l'eau parce qu'elle est une condition sine qua non du développement durable**. Cette responsabilité ne saurait reposer uniquement sur les agriculteurs. Elle doit être partagée entre toutes les parties prenantes concernées. Il est donc important que des accords volontaires soient conclus entre les autorités ou stations locales/régionales, d'une part, et les

agriculteurs, de l'autre, pour protéger les ressources en eau et la qualité de l'eau. En concluant de tels accords, les agriculteurs seraient en mesure de fournir des services d'intérêt pour l'ensemble du public, tout en faisant plus largement accepter que d'autres mesures soient prises.

I.4- Des technologies adaptées aux systèmes de distribution de l'eau

Le recours à des technologies inadaptées pour les systèmes de distribution de l'eau dans l'agriculture a des effets préjudiciables pour les activités agricoles.

Ces technologies doivent être distinguées des systèmes ou pratiques traditionnels. Elles doivent être adaptées aux conditions locales et accessibles aux producteurs, de manière à répondre à leurs besoins spécifiques. En d'autres termes, les technologies demandant beaucoup d'énergie ne sont pas nécessairement adaptables aux besoins de certaines communautés rurales pauvres.

Quelles que soient les technologies utilisées par les systèmes de distribution de l'eau, il faut en assurer l'entretien. Les populations locales seront prêtes à assurer l'entretien des systèmes de distribution de l'eau si les technologies sont adaptées à leur environnement et à leur niveau de compétence.

I.5- Instituer des partenariats privé /public pour l'approvisionnement en eau

Mettre en place **des partenariats adaptés** pour accéder à l'eau (privés ou publics) ne signifie pas monopoliser les ressources en eau.

On note une certaine réticence chez les usagers lorsqu'on parle de privatisation totale des réserves publiques, non seulement dans les pays en développement mais également dans les pays industrialisés. Une économie durable de l'eau ne saurait reposer sur la privatisation totale du « savoir-faire » par les institutions publiques.

L'eau n'est pas simplement une marchandise ; une perspective uniquement économique ne tiendrait pas compte de la nature particulière de cette ressource irremplaçable et cruciale. Si l'eau n'était considérée que comme un produit marchand, l'accès à l'eau ne serait décidé que sur la base de considérations à court terme. Les questions à long terme, par exemple les risques pour l'environnement, ou l'équité, ne seraient pas prises en compte. Un autre risque important de la privatisation totale est que le transfert libre des connaissances et des technologies disparaîtrait puisque des licences protégeraient les nouvelles découvertes. Les autorités de l'État devraient alors s'en remettre aux experts du secteur privé pour ce qui est de la répartition de l'eau à l'avenir.

Promouvoir les partenariats entre le secteur public et le secteur privé pourrait être une solution envisagée pour résoudre les problèmes financiers structurels posés par l'approvisionnement en eau. Les gouvernements, à eux seuls, sont souvent incapables de financer des quantités suffisantes d'eau salubre pour tous les usages requis. Il convient de noter que le développement des infrastructures liées aux ressources hydriques est un programme coûteux et à forte intensité de capital. Pour garantir la disponibilité de l'eau, les investissements annuels dans les services de

distribution de l'eau devraient être plus que doublés, pour passer du niveau actuel de 70 à 80 milliards de dollars à un niveau de 180 milliards de dollars. Étant donné les moyens limités dont disposent les gouvernements pour assurer des investissements aussi lourds, en particulier dans les pays en développement, une possibilité est de s'en remettre aux capitaux privés et à d'autres sources de financement que l'État. De tels partenariats devraient permettre de disposer des investissements requis pour financer le fonctionnement et l'entretien des réseaux de distribution.

Il existe un certain nombre de formules permettant aux gouvernements de mettre à contribution le secteur privé, tels que les accords de construction- exploitation-transfert, les co-entreprises et les accords de concession. Bien qu'il soit plus aisé de conclure des partenariats avec les entreprises travaillant au niveau international, il vaudrait mieux appuyer des initiatives de partenariat avec les entreprises locales qui sont plus à même d'adopter des solutions et technologies correspondant aux besoins des zones et populations les plus défavorisées.

II - 2. GESTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE DANS L'AGRICULTURE

Les agriculteurs doivent participer aux processus de prises des décisions, et l'efficacité de l'utilisation de l'eau doit être améliorée durablement.

Lorsque l'on élabore des stratégies de gestion durable et équitable des ressources en eau, il faut avant tout voir comment l'eau disponible devrait être utilisée pour assurer la production alimentaire, un environnement sûr, la santé et les moyens de subsistance d'une population mondiale en pleine croissance, et ce en harmonie avec la nature et en veillant à ce que l'eau potable soit salubre.

Reconnaître le rôle vital que jouent des écosystèmes sains dans le cycle de l'eau et les protéger devrait être le fondement de tout système de gestion de l'eau mais il ne faut pas ignorer le rôle de l'activité humaine, y compris des agriculteurs, dans les efforts déployés pour protéger cette ressource si limitée.

Agir équitablement signifie sans parti pris, ce qui permet de recourir à des méthodes différentes de gestion de l'eau pour répondre aux divers besoins sociaux, économiques, politiques, techniques et environnementaux. Il est donc important d'identifier les politiques, institutions et pratiques qui favorisent l'équité dans la gestion de la distribution de l'eau, en fonction de la situation socioéconomique particulière de chaque pays.

II.1- Pour une Gestion intégrée des ressources en eau

La gestion des ressources en eau a évolué. Le suivi et l'évaluation systématique de l'information sont désormais cruciaux. De plus, les outils qui permettent une utilisation rationnelle de l'eau et la protection des ressources ne se limitent pas à de simples méthodes d'ingénierie. L'application de la législation, les mesures d'incitation de nature économique, la gestion des ressources naturelles et les nouvelles méthodes d'organisation, renforcées par les compétences en communication, sont des aspects de plus en plus importants.

En outre, l'eau et les écosystèmes sont liés. Les activités de gestion des eaux se répercutent sur les écosystèmes, qui ont une incidence pour leur part sur les moyens de subsistance des populations qui dépendent d'eux. Les utilisateurs dépendant d'un même bassin hydrographique sont interdépendants. Pour toutes ces raisons, une approche intégrée de gestion de cette précieuse ressource est désormais cruciale. Une approche intégrée des ressources en eau pourrait être obtenue par les moyens suivants :

II.1.1- Promotion de la coopération internationale concernant les bassins hydrographiques

Les bassins versants internationaux couvrent 45% de la surface terrestre. Ils desservent environ 40% de la population mondiale et représentent près de 80% des flux des cours d'eau dans le monde.

Les ressources en eau ont, tout autour du globe, suscité des tensions entre les usagers en concurrence, surtout au niveau national. Au fur et à mesure que la qualité de l'eau se dégrade et que les quantités disponibles diminuent au fil du temps, les tensions se propagent au-delà des frontières, pouvant entraîner des effets perturbateurs pour la stabilité d'une région.

En conséquence, pour obtenir en quantité suffisante une eau de qualité, **les systèmes de gestion de l'eau doivent répondre aux besoins et à la capacité de chaque bassin hydrographique. Il devrait de ce fait exister un rapport entre la gestion durable de l'eau et les politiques agricoles.**

Cela n'empêche pas le transfert de l'eau entre les zones excédentaires et celles qui souffrent de pénuries. La répartition de l'eau entraîne trop souvent des rivalités ; nous devons renverser cette tendance. Pour favoriser un meilleur partage des ressources en eau, il est important de reconnaître et de respecter tous les usagers et toutes les formes d'utilisation. Sans cela, les mesures visant à accroître « l'efficacité » de l'utilisation de l'eau peuvent éliminer certaines fonctions, réduisant ainsi la valeur globale des diverses formes d'utilisation de l'eau. Partager l'eau suppose la coopération, même si le fait de prendre en compte toutes les formes d'utilisation et tous les usagers peut rendre la gestion plus complexe. Cela permet également de disposer de possibilités plus nombreuses de redynamiser les modes de gestion des systèmes.

Il est effectivement important de recenser les divers besoins de chaque partie (groupe de fournisseur et d'utilisateurs de l'eau) et de trouver la solution optimale pour chacun. Ce type de coopération permet de fixer des objectifs au niveau local et à celui de l'ensemble du bassin hydrographique dans des domaines tels que la conservation, la gestion durable et la lutte contre la pauvreté.

La FIPA reconnaît le besoin de créer un mécanisme international pour discuter, négocier et faire l'arbitrage des différents modes d'utilisation et d'extraction de l'eau, en particulier, au niveau des bassins hydrographiques régionaux (notamment en Afrique).

Les agriculteurs proposent donc la mise en place d'un organisme international de l'eau ayant pour missions de formuler des politiques consensuelles et de réguler et arbitrer toute abrogation de tels accords.

II.1.2- Une gestion innovante des ressources en eau déterminée par la demande et non plus par l'offre

L'accès aux ressources en eau et leur gestion sont effectivement une dimension du développement durable, entendu au sens global, puisque les aspects socioéconomiques et environnementaux sont pris en compte. La dimension sociale est très importante et doit être exploitée plus à fond si nous voulons voir un changement volontaire des comportements dans le domaine de la gestion des ressources en eau. Pour aborder la question de la gestion de l'eau la plus rationnelle possible, il faut donc aller au-delà des aspects techniques et économiques ; une volonté de transformer la société est nécessaire.

Cette façon innovante d'envisager le problème de l'eau met les utilisateurs dans la position où ils doivent se remettre en cause et faire face à un problème qui semble leur résister. Il nous faut donc mettre en place de nouveaux systèmes de gestion de l'eau techniquement et économiquement viables mais également acceptables d'un point de vue social et environnemental. En fait, la gestion traditionnelle de l'eau gérée par l'offre ne tient pas compte de cette complexité, la dimension sociale prenant en compte des questions se rapportant à la communication, à la sensibilisation, à la participation des différents utilisateurs et fournisseurs.

La gestion de l'eau par la demande, par opposition à la gestion par l'offre, prend en compte des aspects tels que la justice, l'équité et le partage. En d'autres termes, elle favorise la participation et prend en compte les différenciations sociales et les aspects territoriaux. En somme, on passerait d'une efficacité économique purement technique à une efficacité socio-environnementale dans les modes de gestion de cette ressource si limitée. Dans cette nouvelle donne, les agriculteurs et leurs organisations ainsi que les autres groupes d'utilisateurs seraient considérés comme des acteurs cruciaux pour élaborer les schémas de gestion appropriés. Ce faisant, ils deviendraient plus responsables et plus dynamiques pour gérer et partager cette ressource si précieuse.

Dans ce contexte, de nouvelles méthodes et modèles professionnels de communication avec les agriculteurs et autres parties prenantes devraient être élaborés. Traditionnellement, la question de l'eau a toujours été reliée à la facette naturelle, scientifique ou technique d'une société, ses aspects sociaux étant plus ou moins passés sous silence. Toutefois, le problème est aussi d'avoir un grand nombre d'acteurs motivés par la gestion de l'eau, et pas seulement par les solutions techniques. La mise en place de modes de communication avec les acteurs est d'une importance cruciale. Il ne s'agit pas seulement de campagnes d'informations de routine, etc., mais aussi d'une méthode de gestion stratégique de la communication avec les décideurs, les instances législatives, etc. C'est également important pour valoriser l'image des agriculteurs.

II.1.3- Participation effective des agriculteurs moyennant des cadres de concertation

Pour être équitable et durable, la gestion et la mise en valeur de l'eau doivent se faire sur un mode participatif, la prise des décisions ayant lieu au niveau approprié le plus bas. De fait, tous les utilisateurs de l'eau et toutes les parties prenantes, en particulier les agriculteurs, hommes et femmes, jeunes et vieux, tant des pays développés que des pays en développement, dont les actions se répercutent sur la quantité ou la qualité de l'eau devraient avoir leur mot à dire en ce qui concerne la gestion de cette ressource.

La participation à la prise des décisions ne devrait pas se limiter à une simple consultation des agriculteurs et des parties prenantes, qui devraient plutôt être associés à tous les stades des processus de prise des décisions, de la conception à la mise en oeuvre des projets et des programmes.

Même s'il est compliqué de mettre en place des mesures incitant tous les utilisateurs à participer aux processus de gestion, les retombées du point de vue de l'amélioration de la gestion de l'eau, de la réduction des conflits et de la viabilité des systèmes à terme font qu'il s'agit là d'un investissement vital.

De fait, en ce qui concerne la participation au processus de gestion, la motivation des communautés rurales est en dernier ressort de protéger les ressources en eau et de disposer de nouveaux moyens novateurs de production agricole qui amélioreront leurs conditions de vie.

Toutefois, dans l'ensemble, les agriculteurs estiment généralement que leurs propres formes d'utilisation de l'eau ne sont pas suffisamment prises en compte par rapport à la demande croissante des communautés urbaines ; cette tendance doit être renversée.

En conséquence, une stratégie participative de gestion contribue à rendre plus efficace les organisations s'occupant des bassins versants et de toutes les formes d'organisation de gestion de l'eau parce qu'elles motivent davantage les communautés locales. (voir Annexe 2)

La participation des communautés locales, moyennant la **création de cadres de concertation**, est désormais une condition préalable à la gestion de l'eau.

Les gouvernements ont la responsabilité de créer des **programmes nationaux** pour renforcer les capacités techniques, financières et éducatives de ces associations locales. Ces dernières pourront ainsi participer davantage et créer leurs propres associations de gestion de l'eau pour assurer l'exploitation et l'entretien des sources d'eau.

La FIPA est favorable à la création de **lignes budgétaires nationales spécifiques** pour la participation des organisations agricoles.

II.1.4- Renforcement des capacités des organisations agricoles

Les agriculteurs doivent être organisés et renforcer leurs capacités pour pouvoir participer efficacement aux processus de prise des décisions, et pour influencer les dirigeants politiques pour qu'ils aient des positions claires sur la gestion des ressources en eau.

Il leur faut notamment à cette fin :

- **Renforcer** leur capacité de contribuer activement aux débats nationaux et internationaux sur les questions se rapportant à l'eau.
- Créer les structures de gestion de l'eau adaptées, dirigées par les agriculteurs eux-mêmes, hommes et femmes, pour créer un revenu et assurer ainsi le développement rural.
- Mettre en commun leurs connaissances pour préparer les positions politiques énonçant les vues des agriculteurs, en vue de les incorporer dans les politiques nationales. Les points de vues des gouvernements devraient en fin de compte promouvoir les vues des agriculteurs aux niveaux national et international.

II.1.5- Le rôle crucial des agricultrices dans les programmes de gestion intégrée des ressources en eau

Renforcer la capacités des femmes en leur donnant accès à l'information sur les procédures simples de purification de l'eau, et en leur permettant de participer aux travaux des Comités de l'eau, puis à ceux des organismes chargés de la gestion des bassins hydrographiques, permettra aux femmes de faire entendre leurs voix. Ce n'est qu'ainsi que les besoins spécifiques des femmes seront pris en compte, dans la recherche d'une eau salubre et accessible

Les femmes ont également un rôle crucial à jouer dans la protection de l'environnement et dans la promotion des activités de conservation de l'eau. C'est par le biais de l'éducation et de la communication avec les femmes que les comportements essentiels concernant l'eau évolueront.

Il est donc important que les agricultrices soient représentées à tous les niveaux de prise des décisions. En particulier, leur participation revêt une importance cruciale aux niveaux politique, technique et gestionnaire, et dans tous les domaines de la gestion de l'eau.

II.1.6- . La gestion de l'eau englobe les fonctions multiples de l'agriculture

Les systèmes de gestion de l'eau utilisés par les agriculteurs ont souvent des avantages publics en termes de contrôle des dégâts potentiels de l'eau, par exemple sur les versants montagneux. Ainsi, les pratiques agricoles durables ont des effets bénéfiques sur le plan environnemental – et social. Il y a donc un lien, dans les

systèmes de contrôle de l'eau que l'on utilise dans l'agriculture, entre la production de biens commerciaux et de biens publics.

II.2- Pour une utilisation plus rationnelle et plus efficace des ressources en eau : atteindre les Objectifs de développement du millénaire

Le document de travail des Nations Unies sur l'eau, rédigé pour le sommet de Johannesburg, fixait à titre indicatif des objectifs pour l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans le secteur agricole, à savoir de 5 pour cent d'ici à 2010 et de 10 pour cent d'ici à 2015. Pour atteindre ces résultats, il faudra :

II.2.1- Elaborer des programmes de primes aux agriculteurs pour bonne intendance ou services rendus à l'environnement

La FIPA est favorable à des stratégies de gestion de l'eau mettant l'accent sur des programmes de sauvegarde de primes aux agriculteurs pour promouvoir une utilisation plus durable des ressources en eau douce, associés à de nouvelles méthodes de culture.

Ces stratégies comporteraient des mesures incitant à adopter de nouvelles techniques plus respectueuses de l'environnement, au fur et à mesure qu'elles deviennent disponibles. Récompenser les agriculteurs et les communautés qui œuvrent à la conservation, à la qualité et à l'utilisation efficace de l'eau sans mettre à mal leurs revenus est une bonne mesure d'incitation. Les agriculteurs doivent, dans la mesure du possible, adapter leurs pratiques de gestion agricole pour parvenir aux résultats environnementaux visés. À cette fin, il faudra leur offrir les moyens d'y parvenir.

II.2.2- Introduire des politiques équitables de fixation du prix de l'eau

La question de savoir qui devrait payer pour l'utilisation d'une ressource aussi rare que l'eau est effectivement complexe, et nécessite de prendre en compte plusieurs facteurs.

La FIPA est favorable à l'adoption d'une politique de fixation des prix raisonnable et abordable pour la gestion de l'eau dans le secteur agricole.

As with most ecological standards it is extremely difficult for farmers to recoup the cost of meeting them through the consumer price.

Emphasis should therefore be placed on providing farmers with incentives to make more rational and sustainable use of water, at local, national and international level as appropriate.

- **Fixer le prix de l'eau destinée à l'irrigation**

Il ne devrait être envisagé de fixer le prix de l'eau destinée à l'irrigation que si les méthodes de calcul sont adaptées et souples compte tenu d'un certain nombre de

facteurs tels que : la taille des exploitations ; la nature de la production ; les capacités agronomiques ; les systèmes et techniques d'irrigation ; le niveau de développement des organisations et des institutions et la disponibilité de l'eau ; ainsi que les coûts environnementaux.

La mise en œuvre des politiques de fixation des prix devrait être accompagnée de mesures d'aide adaptées et équitables en faveur du fournisseur et du bénéficiaire (l'agriculteur). Ces aides permettront de moderniser les exploitations familiales et donc d'encourager une utilisation durable de l'eau et de promouvoir le développement rural intégré.

De fait, encourager à adopter une politique de fixation des prix de l'eau destinée à l'irrigation devrait favoriser l'utilisation rationnelle de l'eau.

Cela devrait amener à étudier de très près quelles sont les cultures possibles et rentables et, dans certaines régions, le moment venu, à passer à une nouvelle gamme de cultures, mieux adaptées aux ressources en eau disponibles.

Toute politique de fixation des prix de l'eau destinée à l'irrigation, ainsi que les mesures d'accompagnement adaptées, devraient **prendre en compte les capacités de paiement des agriculteurs pour l'eau qui leur est nécessaire et établir une corrélation avec les modalités du recouvrement des coûts.**

En outre, il est important que la politique de fixation des prix de l'eau destinée à l'irrigation soit introduite de manière progressive et que les agriculteurs soient **correctement informés** pour leur permettre d'acquérir les connaissances requises et d'accepter la raison d'être économique et environnementale de l'application de cette politique.

II.2.3- Améliorer l'efficacité de toutes les formes d'utilisation de l'eau

Il convient de noter qu'une agriculture durable doit reposer sur une utilisation judicieuse de toutes les ressources disponibles. On pourrait en conclure que certains produits ne devraient absolument pas être cultivés dans telle ou telle région ou dans tel ou tel pays du fait de leur bilan hydrologique, même si leur production est très rentable sur le court terme. Des améliorations techniques pourraient ne pas suffire lorsque les cultures ne sont pas adaptées au climat et aux ressources en eau disponibles.

Il semble donc important d'associer les moyens techniques et les méthodes de gestion. (voir Annexe 3)

Optimiser l'efficacité de l'irrigation est important mais n'est pas nécessairement la seule façon d'arriver à une gestion optimale des ressources en eau. Il faut s'efforcer de trouver le panachage optimal entre toutes les formes d'utilisation de l'eau. Cela peut être fait au moment de la planification des infrastructures, en prévoyant par exemple des bauges pour le bétail ou des zones pour faire la lessive dans des canaux

proches ou adjacents ou en s'assurant que l'irrigation est aussi disponible à des fins autres qu'agricoles.

Pour accroître l'efficacité globale de toutes les formes d'utilisation de l'eau, il faut se pencher davantage sur la question de la qualité de l'eau, et ne pas s'intéresser uniquement à celle de la quantité. L'évacuation des déchets devient donc cruciale dans un système où l'eau est partagée entre divers utilisateurs. En résumé, la gestion devrait être envisagée sous un angle multisectoriel.

Même si le secteur agricole s'en tient totalement au modèle "produire plus par goutte d'eau" (« More crop per drop »), il existe le risque que d'autres usagers n'en fassent pas de même, c'est-à-dire qu'ils profitent en l'occurrence des économies d'eau réalisées par les agriculteurs.

II.2.4- Pour l'utilisation de technologies appropriées

- La FIPA est favorable à l'utilisation des technologies appropriées adaptées aux conditions locales et rendues accessibles aux producteurs ainsi que des savoirs autochtones et traditionnels, qui ne sont souvent pas suffisamment pris en compte.
- Les services de recherche et de vulgarisation dans le domaine de la gestion de l'eau devraient être renforcés en mettant en place des partenariats entre les milieux scientifiques et les agriculteurs. Souvent, les agriculteurs ont des tas de choses intéressantes à dire sur les bonnes pratiques de gestion des ressources en eau dans l'agriculture. De plus, ils connaissent leur environnement mieux que quiconque et savent gérer rationnellement leurs ressources.

Les milieux de la recherche devraient donc collaborer avec les agriculteurs et les communautés locales pour tirer parti de leur savoir traditionnel autochtone. Les scientifiques ne peuvent ignorer leur savoir-faire. Ils devraient au contraire en profiter.

La recherche aiderait alors à améliorer les méthodes traditionnelles compte tenu des facteurs socio-économiques.

La recherche dans le domaine de l'irrigation représente une part importante de la recherche-développement axée sur la gestion de l'eau.

Les activités de recherche-développement axées sur la conservation de l'eau, la gestion de sa qualité, la lutte contre la pollution, la récupération, la réutilisation et le recyclage de l'eau, les bassins versants, les plaines alluviales et la gestion des zones côtières devraient être menées selon des modalités plus efficaces et intégrées pour favoriser la gestion des ressources en eau.

II.2.5- Le financement de l'eau destinée à l'agriculture

Comme cela a été mentionné plus haut, il existe un large fossé entre les niveaux effectifs et requis de dépenses et d'investissement dans les services de distribution de l'eau. Pour le combler, toutes les sources de financement devraient être mobilisées, tant dans le secteur public (qui est le principal investisseur, notamment dans les pays en développement) que dans le secteur privé, y compris l'aide au développement.

La FIPA appelle une attention particulière sur les points suivants :

- Les **financements publics**, en mettant de plus en plus l'accent sur le rôle des collectivités locales pour renforcer les capacités des groupes d'utilisateurs, par exemple en facilitant l'accès au crédit et en offrant un appui financier aux agriculteurs pour les aider à acquérir le matériel d'irrigation nécessaire pour rationaliser l'utilisation de l'eau, comme cela se fait déjà dans certains pays où l'eau est rare ;
- **Plus d'investissement** dans la mise en place d'**infrastructures et de services durables** dans le secteur de l'eau, dans les zones rurales et formation et éducation des agriculteurs ;
- **Accroissement de l'aide au développement** pour compléter les sources nationales de financement. Les agriculteurs souhaitent que l'objectif de 0,7 pour cent du PIB soit atteint pour l'aide publique au développement. Il est nécessaire de développer la coordination entre les donateurs et les institutions financières internationales pour éviter tout double-emploi dans l'utilisation des ressources ;
- Des initiatives visant à créer des **fonds internationaux de solidarité** dans chaque pays pour soutenir les actions axées sur la gestion durable de l'eau ;
- **Des fonds supplémentaires des institutions financières internationales** par exemple la Banque mondiale pour lancer des travaux d'infrastructures durables.

II.2.6- . Partenariats innovants

La mise en place de nouveaux partenariats est cruciale pour développer la prise de conscience sur les problèmes de l'eau. La FIPA est favorable à la création de nouvelles coalitions notamment :

- Il est nécessaire de mettre en place des **cadres appropriés** pour instaurer et mettre en œuvre des actions de partenariat au niveau des bassins fluviaux et des hydrographiques.
- Les organisations et utilisateurs de l'eau n'ont souvent pas les moyens financiers, les connaissances, les institutions ou les aides pour utiliser les nouvelles technologies. Le secteur privé a les moyens mais n'a souvent pas

l'expérience requise pour mettre en œuvre des politiques de l'eau efficaces et équitables comme peut le faire le secteur public. Au lieu d'avoir des institutions publiques distinctes pour l'irrigation, la distribution de l'eau, l'assainissement et l'environnement, des entités efficaces chargées de la gestion de l'eau devront prévoir de **nouvelles formes d'association entre secteur public, secteur privé et société civile pour trouver les solutions les plus adaptées**. Par exemple, la gestion des bassins hydrographiques et des périmètres irrigués devrait être aux mains des collectivités locales et régionales ainsi que des organisations agricoles.

- Il est très nécessaire d'instaurer une **coopération entre les organismes donateurs et l'industrie en vue du transfert et de l'adaptation des meilleures technologies**. Le transfert technique Sud-Sud revêt également une grande importance pour mieux gérer les ressources en eau.

II.2.7- Politique internationale

Les politiques nationales et régionales concernant les ressources en eau et leur gestion devraient être liées aux autres accords et processus internationaux. Des exemples de tels accords concernent notamment, le changement climatique, la désertification, la biodiversité, les terres humides, l'environnement marin, l'exploitation forestière durable ainsi que les processus internationaux de lutte contre la pauvreté.

Les politiques nationales et régionales devraient également être reliées aux processus internationaux concernant le développement, le financement et le commerce. À cet égard, la FIPA cherche à garantir que les droits d'accès des agriculteurs aux ressources en eau douce ne sont pas lésés et sont bien pris en compte dans les accords et processus internationaux.

La FIPA poursuivra les efforts qu'elle déploie pour que les vues des agriculteurs sur l'eau et les questions apparentées soient bien prises en compte, depuis le niveau local jusqu'au niveau international à travers la participation des délégations de la FIPA dans les diverses instances internationales et la publication des propositions de politique générale de la FIPA, reflet des points de vues des agriculteurs du monde entier.

« Le développement de relations de coopération entre gouvernements d'une part, et entre les gouvernements et le secteur privé de l'autre, contribuera à améliorer la gestion et le partage des ressources en eau. Cependant, les pays doivent conserver le droit souverain de décider s'ils vont ou non autoriser l'exploitation de l'eau dans leur juridiction, et l'allure et le mode d'exploitation.

« Il convient de veiller, lors des négociations des traités internationaux sur le commerce et l'environnement, à ce que les gouvernements nationaux conservent le contrôle du développement et de l'usage de leurs ressources en eau, et notamment le

droit de décider si l'eau doit être exportée, ainsi que le volume et le timing d'éventuelles exportations. »

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DE LA FIPA CONCERNANT L'EAU DANS L'AGRICULTURE

QUELQUES GRANDS FAITS : UNE SITUATION ALARMANTE

- Plus d'un **milliard de personnes**, soit **1/6^{ème} de la population mondiale**, n'ont pas accès à un approvisionnement en eau salubre à usage domestique
- 2,4 milliards de personnes, soit $\frac{1}{2}$ de la population mondiale ne disposent pas de système sanitaire.
- En 2025, plus de 3 milliards de personnes devront faire face à une pénurie d'eau.
- L'agriculture devra doubler sa capacité de production sur les 25 années à venir, en s'appuyant pour ce faire sur des ressources essentiellement identiques, afin de nourrir 1,5 milliard d'habitants de plus d'ici à 2025, ce qui pourrait être problématique.
- L'agriculture utilise déjà 70 % des ressources en eau douce ; les agriculteurs devront donc mettre en œuvre les bonnes pratiques à leur disposition pour tirer un meilleur rendement par goutte d'eau « more crop per drop ».

PRINCIPALES CAUSES DES PÉNURIES D'EAU

L'usage inefficace des ressources en eau est souvent la conséquence :

- D'une infrastructure insuffisante
- De l'absence d'autorités compétentes et efficaces
- D'un mauvais entretien des systèmes d'irrigation,
- Manque d'incitations à l'usage efficace d'eau douce,
- De l'absence ou du mauvais entretien des infrastructures de drainage
- De cultures inadaptées, sources d'un manque d'efficacité.

Les plans nationaux et internationaux de gestion de l'eau sont rares, car les pays manquent de volonté de coordination qui permettrait de parvenir à des accords dans le cas des fleuves et des aquifères transfrontaliers.

Les agriculteurs et leurs organisations manquent souvent de représentation et d'accès à la prise de décisions.

- On ne leur fait pas assez confiance,
- Ils ne disposent pas des capacités nécessaires pour s'impliquer activement.

L'EAU POUR L'AGRICULTURE, UNE PRIORITÉ À L'ORDRE DU JOUR NATIONAL ET MONDIAL

- **L'eau est essentielle à la production agricole, à la santé et à la subsistance de millions de familles d'agriculteurs.** C'est une question d'intérêt général. L'eau n'est pas un bien échangeable. Par conséquent, il convient d'accorder à l'eau destinée à l'agriculteur un rang plus élevé dans les priorités, à l'échelon national, régional et international.
- **La sécurité de l'eau doit être reconnue comme la clé de la réduction de la pauvreté.** Il faut accorder une attention particulière aux agriculteurs et à la population rurale, car ils sont les premières victimes des problèmes quantitatifs ou qualitatifs de l'eau.
- **Les gouvernements nationaux doivent donner la priorité aux investissements dans l'eau destinée à l'agriculture** et au développement rural, ainsi qu'à la protection des ressources en eau dans les budgets nationaux. Ils doivent définir des priorités claires en matière d'usage de l'eau.
- **Si la qualité est une condition sine qua non du développement durable, sa protection** doit être partagée entre toutes les parties prenantes concernées. Il est donc important que des accords volontaires soient conclus entre les autorités ou stations locales/régionales, d'une part, et les agriculteurs, de l'autre, pour protéger les ressources en eau et la qualité de l'eau.
- Il est nécessaire de trouver des mécanismes appropriés pour le transfert de la technologie et des technologies à faible coût, adaptées au contexte local, et de les mettre à la disposition des agriculteurs. La volonté politique doit suivre et se traduire en actions concrètes sur le terrain. **L'engagement politique national et international** est essentiel à la durabilité et à l'équité de la distribution des ressources en eau.
- **La FIPA demande instamment aux organisations internationales compétentes** d'inclure non seulement les droits des femmes et des peuples indigènes, mais aussi **un impératif de partenariat avec les organisations locales d'agriculteurs.**
- **La FIPA favorise les stratégies de gestion de l'eau qui mettent l'accent sur des programmes de primes en faveur des agriculteurs** adaptant leurs pratiques de gestion de l'eau aux impératifs environnementaux.
- La **création d'une Convention des Nations Unies sur l'eau et la pauvreté**, comprenant des mécanismes de financement, est impérative.
- La FIPA reconnaît le besoin de créer un mécanisme international de négociation régulation et arbitrage des différents modes d'utilisation et d'extraction de l'eau , en particulier au niveau des bassins hydrographiques régionaux.
- **Les politiques nationales et régionales concernant les ressources en eau doivent être mises en rapport avec les autres accords et procédures internationaux** concernant l'environnement, le développement, la finance et le commerce.

GOVERNANCE ET RÉGLEMENTATION

DÉFINIR UN CADRE GÉNÉRAL

- Le rôle des gouvernements à l'échelon national, en tant que **gardiens des ressources en eau**, est vital. Pour les agriculteurs, **les principes de conservation, de gestion et de l'utilisation des ressources en eau doivent être régis par la loi** et ceci inclut l'accès à l'eau pour tous.

- **Les agriculteurs et les agricultrices ont besoin de droits fiables en matière d'approvisionnement en eau et d'un cadre juridique transparent prenant en compte le contexte socio-économique, culturel et hydrologique local.**

- Dans chaque pays, le gouvernement a des responsabilités différentes :
 - Mettre sur pied un cadre général, avec des politiques et des plans clairs en matière de gestion de l'eau, au moyen d'un code de l'eau et d'une institution publique de l'eau .
 - Évaluer la disponibilité et l'usage actuels des ressources en eau et identifier les bonnes pratiques à appliquer en la matière
 - Développer les outils de gestion des risques pour les agriculteurs
 - Définir des priorités claires pour les différents usages des ressources en eau

- **Si le secteur privé joue un rôle dans l'approvisionnement en eau, l'approvisionnement des régions rurales isolées ne sera pas rentable pour lui. C'est une responsabilité qui doit incomber à l'État**

VERS UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE LA GESTION DE L'EAU

- Les bassins internationaux couvrent 45 % de la surface de la terre, 40 % de la population mondiale et 80 % des fleuves mondiaux.

Il est nécessaire de **promouvoir la coopération entre bassins fluviaux internationaux par le biais d'actions ciblées et décentralisées pour chacun d'eux**, reconnaissant tous les usages et tous les utilisateurs, et en consultation de tous les acteurs. Cela éviterait ainsi les tensions entre utilisateurs concurrents dans le monde, et favoriserait l'optimisation de l'utilisation des ressources en eau.

- **La gestion de l'eau doit aller au-delà des simples aspects techniques et économiques.** Elle doit englober les aspects sociaux comme la communication, la sensibilisation et la participation.

- **Les agricultrices, en particulier, doivent être impliquées à tous les niveaux de la prise de décision, car elles sont responsables de la plus grande partie de la production alimentaire dans nombre de pays en développement.** L'éducation et la sensibilisation sont la clé d'un changement des comportements en matière de gestion de l'eau.

- **Les agriculteurs doivent être des participants de plein droit à la gestion de l'eau et aux décisions concernant les priorités d'accès à cette ressource, grâce à des structures de consultation.** Ils doivent donc être membres des associations de l'eau.

- **Les organisations d'agriculteurs ont besoin de soutien** –et notamment d'un soutien public- **pour renforcer leurs capacités et leurs compétences** afin d'être aptes à jouer leur rôle dans la gestion de l'eau et la définition des priorités, via des groupes d'utilisateurs ou d'autres structures de consultation.

- **Il doit y avoir un lien entre les politiques de gestion de l'eau et les politiques agricoles.** De plus, la FIPA appuie la création de lignes budgétaires nationales dédiées à la participation des organisateurs d'agriculteurs.

DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS AUTOUR DE L'EAU DANS COMME SUIVI DU SMDD ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU MILLÉNAIRE

Développer des partenariats adéquats autour de l'accès à l'eau, y compris entre le secteur public et le privé, ne signifie pas pour autant la privatisation totale des ressources en eau. Ces partenariats devraient financer le travail et la maintenance des réseaux de distribution.

Le renforcement des **services de recherche et d'extension d'eau au moyen de partenariats entres les communautés de chercheurs et d'agriculteurs et de technologies appropriées, respectueuses des aspects socio-économiques et politiques, est nécessaire.** Les chercheurs doivent apprendre des agriculteurs et de la population rurale, et tirer parti de leurs connaissances traditionnelles et indigènes.

La coopération entre organismes donateurs et l'industrie, du point de vue du transfert et de l'adaptation des meilleures technologies, est une nécessité.

UTILISATION DE TOUTES LES SOURCES DE FINANCEMENT

- Il convient de mobiliser toutes les sources de financement – publiques, privées, assistance à l'investissement

- L'assistance au développement en complément des sources domestiques de financement doit être accentuée.

- La FIPA demande le respect de l'objectif de 0,7 % du PIB pour l'Aide Officielle au Développement.

- Le renforcement de la coordination entre les donateurs et les institutions financières internationales, pour éviter la duplication des ressources, est crucial.

- La création d'un fonds de solidarité internationale dans chaque pays à l'appui des initiatives en matière de gestion durable de l'eau, sont importants.

ANNEXES

ANNEXE 1

PRIORITÉS POUR LES DIFFÉRENTS TYPES D'UTILISATION DE L'EAU : L'EXEMPLE DE LA FINLANDE

Une liste de priorités est en cours d'élaboration en Finlande

- 1- eau destinée à l'utilisation locale (y compris à l'agriculture locale),
- 2- utilisation de l'eau au niveau municipal,
- 3- utilisation de l'eau par l'industrie,
- 4- vente de l'eau dans d'autres secteurs.

ANNEXE 2

EXEMPLES DES CADRES DE CONCERTATION DES AGRICULTEURS

- **Les associations d'usagers de l'eau**

Les associations d'usagers se sont avérées être un moyen intéressant de décentraliser et de privatiser la gestion de l'eau. Elles représentent un mécanisme institutionnel qui peut améliorer à la fois l'efficacité de la répartition de l'eau et l'équité dans la distribution. De plus, la création de ces associations peut également être considérée comme une formule de gestion qui garantira la pérennité des systèmes d'irrigation en fournissant les fonds nécessaires pour l'exploitation et l'entretien des systèmes tout en assurant la transparence de l'utilisation des redevances perçues auprès des agriculteurs.

Les associations d'usagers pourront également associer la gestion intégrée des ravageurs à l'irrigation. Il est important de noter que ces associations devraient être créées dans le respect de la législation qui protège les droits des organisations et prévoit également des exonérations fiscales pour les associations à but non lucratif.

- **Les offices de l'eau aux Pays-Bas**

Une méthode intéressante a été élaborée aux Pays-Bas, où des offices publics de l'eau ont été créés dans les districts. Ces offices ne sont pas élus par le public mais par des membres des parties prenantes concernées. Ces dernières assurent la gestion et le financement et sont légalement autorisées à percevoir des taxes et à mener leurs tâches de gestion de l'eau. Leurs autres activités se rapportent à l'aménagement du territoire, à la conservation de la nature et à la protection de l'environnement, ainsi qu'aux loisirs.

Il est intéressant de noter que ces offices de l'eau assurent l'équilibre entre les intérêts divers et parfois conflictuels en matière de gestion de l'eau en coopérant avec le gouvernement central, les autorités des provinces et des municipalités et les autres parties concernées.

ANNEXES 3

MÉTHODES PERMETTANT D'ÉCONOMISER L'EAU

Le rationnement

La répartition de l'eau par les organismes de réglementation pourrait être un moyen équitable de répondre aux besoins essentiels, parce qu'elle ne dépend pas de la capacité de paiement des uns et des autres. On pourrait alors prévoir des mesures telles que l'irrigation par rotation, en précisant les heures de distribution de l'eau à usage domestique, la rationalisation des utilisations agrochimiques, les campagnes de sensibilisation et d'éducation.

Le stockage de l'eau

Pour les pays ayant un excédent d'eau, par exemple aux Pays-Bas, des polders de submersion sont envisagés, pour collecter l'eau lorsque l'hydrologie naturelle des sols est incapable de faire face. La conservation des sols est une méthode efficace

de gestion de l'eau. Des quantités importantes d'eau sont retenues dans le sol. Cette humidité est progressivement absorbée par les plantes à des fins de production alimentaire.

La récolte de l'eau

La récolte de l'eau permet de récupérer le ruissellement des eaux de pluie, soit en concentrant l'eau dans un réservoir de stockage ou en la déversant directement sur les sols des zones cultivées, par l'intermédiaire de canaux. C'est là une solution économique de gestion des ressources en eau. L'avantage majeur de la méthode est de résoudre les problèmes localement, en prévoyant un système décentralisé de gestion des eaux.

La construction d'ouvrages hydrauliques, tels que des barrages, pour lutter contre l'érosion des sols, pour reconstituer les nappes phréatiques et pour créer des sources d'eau dans les zones difficiles, est une autre stratégie efficace de gestion de l'eau.

La salinité de l'eau est un problème de plus en plus fréquent en matière de gestion des ressources en eau. Aux Pays-Bas, certains projets ont mis l'accent sur le développement de légumes résistants au sel. De tels projets sont également lancés dans les pays en développement.

ANNEXE 4

AU SUJET DE L'IRRIGATION...

Il est important de souligner que l'irrigation représente près de 70 pour cent de la demande d'eau dans le monde, et plus de 90 pour cent dans les pays en développement à faible revenu.

Le développement des réseaux d'irrigation doit se faire d'une façon qui garantisse une distribution sans perte due à l'évaporation ou à des joints inefficaces. À cette fin, il est nécessaire d'utiliser des systèmes à pression ou la micro-irrigation. Il faut également installer sur les terrains irrigués un système efficace de drainage pour éviter la forte salinité de l'eau d'irrigation, laquelle, associée à la présence de couches imperméables superficielles, cause de graves problèmes pour les sols.

La recherche joue un rôle significatif pour améliorer le drainage et les systèmes d'irrigation. Il est par exemple nécessaire de développer, peut-être au moyen de la biotechnologie, les caractéristiques xérophiles (de résistance à la sécheresse) des végétaux ainsi que les mesures visant à encourager le maintien de l'humidité des sols. Citons pour exemple le Centre suédois des coopératives en Afrique du Sud qui a enregistré de bons résultats en publiant 13 brochures sur le thème « En pensant à la sécheresse ».